



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 12 juin 2020

Délibération n° 2020-21

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Alain Pialat
Marie-Christine Peyric – Bernard Hillaire

Absent excusé :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Didier Barthélémi et Cyril Laurent

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-04 du 23 janvier 2020

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 228 147,00 € consenti par la
banque des Territoires pour le financement d'acquisition en VEFA
de 12 logements collectifs,
« Les Terrasses du Valès II - Floréal » à Saint Christol les Alès.**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-21 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200612-BU_CR_12_06



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 juin 2020

Rapport n° 2020-21

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-04 du 23 janvier 2020

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 228 147,00 € consenti par la banque des Territoires pour le financement d'acquisition en VEFA de 12 logements collectifs, « Les Terrasses du Valès II - Floréal » à Saint Christol les Alès.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général des Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Banque des Territoires un contrat de prêt composé de 6 lignes de Prêts pour un montant total de 1 228 147,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLAI d'un montant de 181 249,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 118 000,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

le 12/06/2020

Application agréée F.legalite.com

99_DE-030-490075645-20200612-BU_CR_12_06

Un emprunt PLUS d'un montant de 452 898,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 236 000,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 5 :

Un emprunt PHB² d'un montant de 60 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction : 30,00€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,00 %**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Sans Indemnité

Modalité de révision : Sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

le 12/06/2020

Application agréée E-legalite.com

ent 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Sans Indemnité.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 6 :Un emprunt BOOSTER² d'un montant de 180 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,19 %**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200612-BU_CR_12_06